

Procédure de consultation

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique. O du DDPS sur les programmes et les projets d'encouragement du sport et O du DDPS sur la Haute école fédérale de sport de Macolin

Le 17 juin 2011, le Parlement a adopté la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (loi sur l'encouragement du sport, LESP; RS 415.0). Toutes les dispositions d'exécution en vigueur dans le domaine du sport doivent donc être adaptées à cette nouvelle base légale.

Date limite: 31 janvier 2012

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral du sport, Service juridique, 2532 Macolin, tél. 032 327 64 75, fax 032 327 61 99, www.baspo.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

25 octobre 2011

Chancellerie fédérale